

## L'évolution de la société rurale mauritanienne

### Le pari de la sécurité alimentaire

**L**A société rurale mauritanienne a longtemps été caractérisée par une opposition tranchée entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires, qui recoupe une distinction ethnique : Maures d'un côté, Soninkés, Halpularen et Wolofs de l'autre. Au sein de la société maure une même distinction opère entre éleveurs *baydhan* et agriculteurs harâtîn, d'origine servile. Cette distinction correspondait à des différences ethniques, socio-statutaires, de mode de vie, etc., qui sont restées remarquablement stables durant la période coloniale, et même jusqu'au début des années soixante dix.

Cette stabilité du monde rural est aussi la conséquence d'un choix politique fait dans la décennie qui suit l'Indépendance. Le premier Plan (1963-1966), partant du constat de la pauvreté des ressources naturelles du pays, mise sur un développement excentré, fondé sur les ressources minières (1). Le développement ultérieur des investissements dans le secteur rural souligne, avant même que la crise climatique n'en révèle la gravité à partir de 1973, que cette apparente stabilité du monde rural masquait des difficultés bien réelles et des tensions croissantes.

### La crise climatique et écologique

A la fin des années soixante s'ouvre une période de déficit pluviométrique, culminant en 1972-1973, qui s'est poursuivie pratiquement jusqu'à nos jours, malgré une nette reprise à partir de 1986. Sans nous attarder sur l'analyse de ce phénomène qui a déjà

suscité une abondante littérature, nous en retiendrons surtout les facteurs anthropiques qui ont contribué à la crise.

Les années précédant la sécheresse avaient vu un très fort accroissement des troupeaux, et des surfaces cultivées, qui répondait pour une part à la croissance démographique. La multiplication des puits, la surcharge des pâturages, l'exploitation de plus en plus intensive des nappes souterraines (forages et moto-pompes), la déforestation pour l'augmentation des surfaces cultivées et la fabrication du charbon de bois, la mise en culture de zones marginales, contribuent fortement à la dégradation du milieu et à la transformation de la crise climatique en crise écologique.

La baisse de la production agricole est particulièrement brutale durant cette période, par suite du déficit pluviométrique mais aussi de la diminution de la lame de crue du Sénégal. La production céréalière qui était d'environ 100 000 tonnes auparavant (mil et sorgho) chute des trois-quarts environ. Le troupeau bovin diminue pour sa part de moitié ; les autres espèces sont moins touchées mais les brutales fluctuations annuelles ruinent nombre d'éleveurs. Le personnage du *tenusu*, du migrant (2), qui était déjà apparu dans la précédente décennie devient un personnage central du nouveau monde urbain. Avec la sécheresse, ce sont des familles entières qui bientôt s'installent aux périphéries des villes, de Nouakchott en particulier, dont la population passe de 35 000 personnes en 1970 à 120 000 en 1974 pour atteindre plusieurs centaines de milliers de personnes à l'heure actuelle. (Cf. l'article de T. Koita dans ce dossier).

Cet exode rural massif n'est pas spécifique à la Mauritanie ; les pays du Sahel ont connu des évolutions semblables, de même que des crises alimentaires graves. En Mauritanie ces crises, peut-être en définitive moins tragiques qu'en d'autres pays, présentent la particularité de s'inscrire dans un déficit céréalier structurel. La vallée du Sénégal, autrefois forte productrice de céréales à destination des zones voisines, ne fournit plus d'excédents depuis la fin des années 1950. Durant les années 1960, la Mauritanie importait déjà du riz (environ 6 000 tonnes). Les importations au début des années 1970 montent brusquement à plus de 30 000 tonnes, le reste du déficit étant couvert par l'aide alimentaire. Le monopole d'importation des produits alimentaires, accordé depuis sa création (1966) à la SONIMEX, contribue au déclin de la production agricole : les prix des mil et sorgho locaux étant supérieurs à celui du riz d'importation.

Cette situation explique que les gouvernements mauritaniens aient pris plus rapidement en compte le problème alimentaire que

(1) Les investissements prévus dans le secteur rural représentent 8,6 % des investissements prévus dans le premier Plan. Ils seront portés à 14 % dans le second (1970-1975) et à 21,7 % dans le 3<sup>e</sup> (1976-1980).

(2) Ce terme désigne chez les Maures le bétail errant, ayant quitté le troupeau au pâturage et cherchant seul sa nourriture.

le problème écologique qui hypothèque pourtant gravement l'avenir du pays. Les investissements dans le secteur rural, dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Plans (entre 1970 et 1980) et jusqu'à nos jours s'inspirent, implicitement ou explicitement, de la volonté d'obtenir une sécurité alimentaire, conçue ici comme le développement de l'agriculture en général (3) et de la production céréalière en particulier.

### **La politique de développement**

---

L'option de sécurité alimentaire se retrouve fortement marquée dans la conception des projets de développement qui se multiplient à partir des années 1970.

#### ***L'agriculture irriguée***

Les investissements ont été réalisés essentiellement dans le secteur de l'irrigué, choix découlant aussi de l'engagement de la Mauritanie dans les travaux d'aménagement du fleuve Sénégal. Ces travaux fondés sur la régulation du cours en amont par le barrage de Manantali et en aval par celui de Diama, qui empêche les remontées d'eau salée, imposent en effet le développement des cultures irriguées dans la vallée. Ce développement est cependant antérieur à la mise en eau des barrages.

L'accent a d'abord été mis sur la construction de grands périmètres. Le premier, M'Pourié, a été aménagé avant 1975 grâce à une assistance de la Chine populaire ; le périmètre-pilote du Gorgol (PPG) date de 1978, celui de Foug Gleytat de 1985, à peu près à la même époque que celui de Boghé. Il s'agit d'aménagements coûteux en infrastructures et en fonctionnement, qui couvrent plusieurs milliers d'hectares. Les parcelles, qui ne dépassent pas 0,5 hectare, sont attribuées à des exploitants qui sont rarement les propriétaires fonciers antérieurs, ce qui n'est pas sans avoir posé de graves problèmes, sur le PPG en particulier. Le coût d'exploitation est élevé et se traduit par des redevances importantes demandées aux exploitants qui sont généralement fortement endettés auprès de la SONADER (4) qui en assure la gestion.

(3) Ainsi les investissements dans le secteur agricole représentent 56 % du total des investissements du secteur rural dans le 1<sup>er</sup> Plan (43 % pour le secteur de l'élevage) ; les chiffres sont respectivement de 59 % (33 % pour l'élevage) dans le 2<sup>e</sup> et de 69 % (9 % pour l'élevage) dans le 3<sup>e</sup> Plan. Les investissements dans l'agriculture sont multipliés par 18 en 15 ans alors que ceux concernant l'élevage sont multipliés par 3.

(4) La SONADER, créée en 1975, est une société d'État, qui s'occupe aussi de l'encadrement de la plupart des petits périmètres villageois. Constituée initialement pour assurer l'encadrement et l'assistance à la gestion de ces périmètres, elle a progressivement pris en charge d'autres fonctions : commercialisation, crédit rural, etc.

Une autre option prise anciennement est celle des petits périmètres villageois, de dimension réduite, quelques dizaines d'hectares, et de coût d'aménagement moins élevé. Cependant les frais de fonctionnement restent importants (moto-pompes) et la rentabilité est souvent aléatoire.

LE TABLEAU SUIVANT SOULIGNE L'ÉVOLUTION DES SURFACES IRRIGUÉES DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES :

	1979*	1994**
Grands périmètres	1 806 ha	12 621 ha
Petits périmètres villageois	1 796 ha	
Périmètres privés	589 ha	25 897 ha
Total	4 311 ha	38 518 ha

\* RAMS, *Situation actuelle du secteur des cultures irriguées*, 1980.

\*\* Enquête SONADER 1994.

Ce tableau souligne aussi le facteur essentiel d'évolution : les investissements massifs du privé dans le domaine de l'agriculture irriguée, responsables de l'augmentation considérable de la production de riz paddy qui est passée de 12 500 tonnes en 1984 à 50 900 tonnes en 1989. La production céréalière est elle aussi remontée ces dernières années atteignant les chiffres d'avant la sécheresse (100 000 tonnes en 1989).

Si la Mauritanie semble s'être engagée quantitativement sur la voie de l'autosuffisance céréalière, la réalité est qualitativement moins favorable. En dehors même des problèmes fonciers soulevés par le développement des cultures irriguées, et de leurs conséquences sociales et politiques, se posent des problèmes techniques et économiques non résolus. L'agriculture spéculative pratiquée par les investisseurs privés demandera de plus en plus d'intrants et une amélioration des techniques de drainage. La rentabilité est plus douteuse encore pour les petits exploitants, que ce soit sur les grands périmètres ou sur les petits périmètres villageois, qui ont des difficultés à payer les redevances correspondant aux charges collectives et sont souvent fortement endettés (5). Les terres de *walo* (décruée) qu'ils cultivaient en priorité se sont réduites du fait du contrôle du cours du fleuve et les superficies cultivées en irrigable (6) sont trop réduites pour satisfaire les besoins familiaux.

(5) Dans le contexte du programme d'ajustement structurel agricole, une réforme du système de crédit a été entreprise dans deux zones de la Vallée du Sénégal et un progressif désengagement de la SONADER

de ses tâches de gestion et d'encadrement a été amorcé.

(6) Moins de 0,5 hectare alors que les besoins familiaux sont estimés à 2,5 hectares.

### Les oasis

Les projets de développement de la dernière décennie ont concerné d'autres secteurs que l'agriculture irriguée. L'un des plus importants est le projet OASIS (1986-1992). Son importance tient moins à sa contribution économique (7) qu'à la place que tiennent les palmeraies dans des zones particulièrement difficiles et menacées de dépeuplement.

L'expansion continue de la palmeraie maure, qui avait débuté vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et s'était poursuivie sous la colonisation, s'est brutalement interrompue vers la fin des années cinquante. La raison principale en est l'exode de la main d'œuvre servile. La réponse des propriétaires a été d'utiliser des moto-pompes qui simplifient le travail d'arrosage (8). Cette utilisation s'est traduite par un épuisement rapide des nappes exploitées de plus en plus en profondeur, la palmeraie nécessitant alors une irrigation constante, ou même disparaissant.

En fait le projet OASIS, sans doute sous la pression des propriétaires, a poursuivi cette politique entraînant la dégradation des ressources naturelles : entre 1983 et 1992, le nombre de moto-pompes est passé de 800 à 2 549 en Adrar, de 40 à 386 au Tagant et de 50 à 216 dans l'Assaba. La production dattière continue à décliner et la seconde phase du projet semble bien compromise.

### L'élevage

Le secteur de l'élevage n'a reçu, malgré sa contribution au revenu national, que des investissements plus réduits. Toutefois un projet, intitulé Élevage II, a été engagé entre 1988 et 1994. Il répond à plusieurs objectifs. Le premier est de réorienter l'action des services de l'Élevage, dont l'activité, importante, était centrée sur l'action vétérinaire initiée durant la colonisation pour améliorer quantitativement la production pastorale : il s'agit désormais d'obtenir une amélioration qualitative, maintenant la production sans augmenter la charge sur les pâturages. Il doit répondre aussi aux transformations des systèmes pastoraux, à l'évolution des mouvements de transhumance, marqués par une forte descente vers le

(7) On estime le nombre de palmiers en Mauritanie à environ 1 million, dont la moitié en Adrar, le reste au Tagant et en Assaba, et la production dattière entre 12 et 15 000 tonnes destinées à la consommation locale en majorité.

(8) Il n'existe pas de systèmes d'irrigation

collectifs comme en d'autres régions du Sahara ou au Maghreb. Les palmiers sont arrosés après la plantation durant sept ou huit ans jusqu'à ce qu'ils aient atteint la nappe. Ce travail était le fait dans les tribus *zwāya* (« marabouts ») des harâtîn ou des esclaves.

Sud, et au transfert massif de troupeaux (9) qui sont intervenus au cours de la période de sécheresse.

La méthode suivie a consisté en la création d'associations pastorales, relativement vastes, qui représentent une nouvelle organisation des éleveurs prenant en charge l'introduction des intrants d'élevage (produits vétérinaires, aliments-bétail) et des projets locaux de développement, et pouvant constituer le cadre d'une réappropriation foncière, nécessaire pour obtenir une meilleure gestion des ressources naturelles.

Après des débuts intéressants, marqués par une forte mobilisation des éleveurs, le projet Élevage II a connu des difficultés aux causes diverses : problèmes d'encadrement, articulation des associations au niveau local, hésitations à mettre en œuvre une réforme foncière, etc.

Même si des résultats significatifs ont été obtenus sur le plan de la sécurité alimentaire, le bilan est loin d'être satisfaisant : les acquis sont fragiles, certains échecs sont patents, aucune solution durable n'est apportée à la dégradation des ressources naturelles. Un certain désengagement de l'aide internationale après les événements de 1989 et la guerre du Golfe, la faible implantation des ONG dans le pays accentuent les difficultés. Dans le contexte de démocratisation et de désengagement de l'État, de nouvelles options sont prises actuellement : réforme du ministère du Développement rural et de l'Environnement, étude d'un vaste programme de gestion des ressources naturelles, accélération de la réforme foncière, etc.

## **Les transformations du secteur rural**

Des transformations en profondeur se dessinent cependant dans le secteur rural, annonciatrices d'évolutions sociales et culturelles que nous considérerons ensuite.

L'élevage et l'agriculture représentaient jusqu'à présent un mode de vie associé à une structure sociale, tribale dans le premier cas, lignagère et villageoise dans le second cas, et à une forte stratification sociale. L'on assiste actuellement à une sectorialisation de ces activités qui, se dégageant de leur contexte social et culturel, s'inscrivent dans une économie nationale.

Plusieurs facteurs jouent en ce sens. L'exode rural et la fixation des éleveurs (10) modifient les modes de vie et les systèmes de production, la production du bétail restant stable malgré la crise :

(9) Les troupeaux, surtout camelins et bovins, se sont reconstitués après la crise climatique mais pour une part importante aux mains de propriétaires urbains (commerçants, hommes d'affaires, fonctionnaires et hommes

politiques) qui utilisent des bergers salariés.

(10) Le pourcentage de la population nomade est passé de 73 % en 1965 à 12 % en 1990.

	1959	1968	1973	1991
Bovins	1,1	2,5	1,1	1,4
Ovins-caprins	8	6,7	5,8	8,8
Camelins	0,5	0,7	0,7	1

Du fait de l'exode rural et de la fixation des éleveurs, le nombre de personnes que regroupe le secteur rural n'a pas véritablement augmenté. La stabilité de la production rurale, malgré la dégradation des ressources, masque en fait des transformations structurelles conséquentes.

Les investissements capitalistiques se sont considérablement développés. Nous avons vu l'importance des investissements privés dans le secteur irrigué. Les effets sont moins spectaculaires mais tout aussi réels dans le domaine de l'élevage où une part importante des troupeaux (surtout bovins et camelins) est passée aux mains des propriétaires urbains employant des bergers salariés.

La stabilité de la production tient aussi à l'utilisation croissante d'intrants : moto-pompes, pesticides et engrais dans le secteur agricole, produits vétérinaires et aliments pour le bétail dans celui de l'élevage.

La sectorialisation des activités de production rurale s'inscrit donc dans le contexte d'une économie de marché, caractérisée en outre par la constitution progressive d'un marché national. La société mauritanienne, caractérisée depuis la période précoloniale par l'importance des activités commerciales, était particulièrement préparée à cette évolution. Des échanges caravaniers traditionnels à l'apparition du commerce boutiquier dans les années 1930-1940, puis avec la constitution des *sharika*, sociétés commerciales après l'Indépendance, et la réappropriation du secteur bancaire et financier par des nationaux qui accompagne la création d'une monnaie nationale en 1973, des continuités sont repérables. La diaspora maure dans les pays voisins, fondée sur les activités commerciales, a contribué à favoriser ces évolutions. L'urbanisation croissante, le développement du réseau routier national (11), la fermeture des frontières, après les événements de 1989 en particulier, les ont renforcées.

La question foncière se pose avec de plus en plus d'acuité. A ceci une raison essentielle : le système foncier traduit l'inscription territoriale et spatiale des rapports sociaux. Nous ne pouvons dans le cadre de cet article décrire la diversité des situations foncières dans les différents groupes constituant la société maurita-

(11) Avec, en particulier, la construction de la « Route de l'espoir », qui désenclave l'Est du pays, entre 1975 et 1982.

nienne. Tout au plus souligner les tensions qui résultent de l'application de la loi domaniale et foncière de l'époque coloniale, remaniée dans le cadre de la loi foncière de 1983, qui introduit certains éléments de la *sharia*, de la loi musulmane.

Le nouveau cadre législatif défini en 1983 met l'accent sur la propriété privative du sol, essentiellement conçue dans le contexte de la production agricole. Abolissant les droits « traditionnels », de nature collective, droits tribaux ou lignagers, il définit deux régimes de la terre : la propriété privée, la conception musulmane ne s'opposant guère en ce domaine au droit romain ou moderne, et la propriété domaniale de l'État. L'application de cette loi soulève de multiples problèmes.

On a souvent établi une relation, justifiée, entre l'abolition officielle de l'esclavage (1981) et la loi foncière de 1983. L'extinction des droits fonciers traditionnels aurait permis aux harâtîn, les anciens esclaves, pratiquant en priorité l'agriculture dans la société maure, d'avoir accès directement à la terre sans la médiation de la propriété collective tribale qui perpétuait les droits des éleveurs *bay-dhan*. En ce domaine la loi n'a fait qu'entériner des évolutions en cours. L'apparition d'un mouvement politique des harâtîn à la fin des années soixante-dix s'est accompagnée de conflits fonciers, en particulier pour l'exploitation des terres cultivables des barrages.

Si elle crée un cadre juridique pour l'accès des harâtîn à la terre — dont il faudrait par ailleurs établir un bilan concret —, la loi de 1983 a aussi favorisé le mouvement d'appropriation des terres irriguées de la vallée par des investisseurs privés. Au-delà des enjeux fonciers se sont dessinés des rapports de force sociaux et politiques : les investisseurs privés dans le domaine agricole ont bénéficié de l'appui d'une partie de l'administration. Les événements de 1989 ont favorisé leur implantation. N'oublions pas les rapports de force économiques : dans nombre de cas les communautés traditionnelles agricoles de la vallée ont cédé leurs droits contre compensation financière aux nouveaux représentants de ce qu'on appelle localement l'« agro-business ».

Pour les communautés agricoles halpularen et soninkés l'abolition des droits traditionnels, aussi inégalitaires soient-ils, peut apparaître comme une remise en question de leur implantation historique sur les terres qu'elles occupent. Le problème est clairement posé dans les projets de développement actuels : la mise en valeur des *walo* de la région de Maghama, qui, du fait de la régularisation du cours du fleuve, demandent des investissements nouveaux (12), pose la question de la perpétuation des droits fonciers

(12) Ces *walo* ne seront plus irrigués à partir de la crue du fleuve mais en aménageant les apports pluviaux et ceux des affluents secs du fleuve qui peuvent permettre de les mettre en eau en saison des pluies.



traditionnels et des redevances qui étaient levées par les propriétaires sur les terres de culture.

La question foncière apparaît au cœur des évolutions politiques actuelles. Dans le domaine pastoral la référence à la *sharia*, au droit musulman, qui ne prévoit pas de forme d'appropriation privative des terres de parcours pastoraux, fonctionne, en dernière analyse, au profit des nouveaux propriétaires de troupeaux qui ont intérêt à disposer d'un accès libre aux pâturages. La loi contient aussi d'autres contradictions s'agissant des formes de propriété coopérative. L'individualisation des parcelles cultivées sur les périmètres irrigués, qu'il s'agisse des grands périmètres ou des petits périmètres villageois est-elle compatible avec la gestion coopérative ?

Les perspectives de désengagement de l'État, même si elles ne sont pas affirmées dans une loi foncière qui leur est bien antérieure, laissent ces questions en suspens et amènent à penser que, dans un court délai, cette loi foncière devra être revue.

### Évolutions sociales et culturelles

La manifestation la plus évidente des évolutions que connaît le monde rural mauritanien est le remodelage des paysages. Certes la tente, la *khayma*, n'a pas disparu des horizons du pays mais la majeure partie de la population autrefois nomade est maintenant installée dans les villes, dans les gros bourgs, qui se sont constitués généralement autour des centres administratifs, et dans les villages. L'élevage reste souvent l'activité principale et les mouvements de transhumance persistent, mais, effet de la politique gouvernementale de sécurité alimentaire ou signe plus simplement de la volonté d'enracinement local, l'agriculture est présente presque partout, serait-ce sous une forme marginale (13).

Les différences s'estompent ainsi entre le monde arabophone et celui de la vallée du Sénégal. Les paysages de la vallée ont été eux aussi bouleversés. Dans certaines zones où l'irrigation s'est le plus développée (Trarza-Est), un paysage en damier, centré sur le fleuve, source d'eau, remplace les anciens terroirs. De manière générale, la forte réduction des cultures de *walo* (décruée), le déplacement de certains villages après les événements de 1989, la constitution de nouveaux villages, où la présence maure est plus marquée, soulignent la perte d'identité relative de ces régions de vieille tradition agricole.

A côté de l'exode rural vers les villes, des mouvements de population à l'intérieur du pays marquent aussi un brassage croissant.

(13) Par exemple le petit périmètre maraîcher de quelques ares, protégé du vent par des restes de *malhafa* (vêtement féminin), difficilement arrosé et produisant quelques carrés de menthe ou d'oignons, quelques pieds de tomate.

L'axe de la Route de l'espoir, ou les nouvelles routes modernes, ont suscité des regroupements et la création de nouveaux villages. Le développement de l'irrigation a entraîné un certain afflux de population dans la vallée.

Les structures sociales traditionnelles sont restées cependant bien vivantes. Les *asabiyya* (14) tribales ou lignagères ont même, comme s'en fait l'écho la nouvelle presse nationale, été réactivées dans le contexte de démocratisation politique au sein de la société maure. Malgré la disparition de nombreux villages et le départ au Sénégal d'une partie de la population, les Peuls éleveurs en particulier, les cadres villageois et régionaux de la vie sociale dans la vallée restent eux aussi prégnants.

Même s'ils n'ont que très secondairement bénéficié du développement du secteur irrigué dans la vallée, l'autonomisation des harâtîn par rapport aux cadres tribaux dans lesquels ils s'inscrivaient s'est accentuée et, après les grands conflits fonciers qui se sont déroulés dans les années 1970, leur accès à la terre ne pose plus de problèmes de principe. Le véritable problème, qu'ils partagent avec la plupart des communautés villageoises d'autres ethnies, est de disposer des capitaux nécessaires pour des aménagements coûteux.

De nouvelles structures organisationnelles n'émergent que lentement dans ce monde rural. La modification de la loi sur le mouvement coopératif en 1993, en supprimant l'étape précoopérative nécessaire pour que les groupements accèdent au statut de coopérative, a entériné un échec. Plusieurs milliers de précoopératives avaient en effet été créées au cours des décennies antérieures sans que la plupart d'entre elles ne se développent réellement, beaucoup n'existant que sur le papier. C'est dans le secteur irrigué, où cette structure coopérative a servi pour la gestion des aménagements, que les expériences ont été les plus concluantes. Le désengagement de la SONADER et de l'État, la création d'une nouvelle organisation du Crédit rural, marquent peut-être un nouveau départ.

Sans que l'on puisse réellement parler d'une nouvelle forme d'organisation sociale, la constitution, liée à l'essor de la confrérie musulmane *tidjanya*, de groupements locaux sous l'autorité d'un *cheikh* de la confrérie souligne une voie d'évolution du monde rural qui emprunte pour une part au modèle sénégalais. On peut aussi replacer le phénomène dans un plus vaste mouvement de réinvestissement des urbains dans ce monde rural qui nous semble se dessiner ces dernières années. Ces élites religieuses partagent en effet leur vie entre Nouakchott et les communautés rurales qu'elles dirigent. Les élections municipales ou législatives, la gestion des structures de développement et des coopératives, suscitent souvent un

(14) Solidarités de groupe agnatique qui s'exercent à tous les niveaux de rattachement généalogique au sein de la société tribale maure.

certain retour dans le milieu d'origine en mettant en avant les enjeux locaux de la politique nationale. Même si beaucoup d'entre eux n'ont fait que transiter dans le milieu rural où était organisée leur réinsertion, l'afflux des « rapatriés » (15), généralement originaires du secteur urbain au Sénégal, a joué dans le même sens. Les travailleurs immigrés, dans la vallée du fleuve et au Guidimakha (16), sont susceptibles de remplir un rôle comparable.

La manifestation la plus évidente de ce mouvement de réinvestissement des élites urbaines dans le secteur rural est cependant le rôle qu'elles ont joué dans le développement du secteur irrigué. On peut se demander si ce rôle est appelé à se perpétuer voire à augmenter. Ces investissements sont en effet fortement spéculatifs et la réforme foncière en cours manifeste le fait qu'une partie des surfaces que s'étaient fait attribuer ces propriétaires urbains ne sont pas mises en valeur (17). La nécessité d'investissements plus lourds pour maintenir la production (drainage, engrais, etc.) peut entraîner un désengagement rapide.

Ces évolutions du monde rural dessinent-elles la constitution en cours d'une paysannerie, une certaine uniformisation des modes de vie et des comportements économiques dans un monde rural largement ouvert par ailleurs aux influences urbaines ? Si certains traits le laissent penser, les clivages ethniques, tribaux et régionaux restent néanmoins bien marqués ; ils se jouent pour une part sur d'autres tableaux que celui de la production ; la question de l'accès à la terre des harâtin n'est pas définitivement réglée ; les séquelles des événements de 1989 sont loin d'être effacées ; les investissements privés dans le secteur rural restent marqués d'intérêts spéculatifs. Mais surtout les acquis sont fragiles et la dégradation des ressources naturelles, loin d'être stoppée, peut s'accroître sous l'effet de nouveaux facteurs anthropiques : les conditions de mise en valeur de la vallée du Sénégal, sous le nouveau régime hydro-agricole qu'elle connaît, représentent à cet égard un enjeu majeur.

**Pierre Bonte**

*Laboratoire d'Anthropologie Sociale  
CNRS, Paris*

(15) Il s'agit des Maures, *baydhan* et harâtin qui ont été chassés du Sénégal après les événements de 1989. On estime officiellement leur nombre aux environs de 250 000.

(16) Il s'agit surtout de Soninkés installés en France.

(17) Environ 1/3 des superficies régulières dans le cadre des activités du Bureau

foncier du Trarza-Est, n'ont pas été attribuées par suite d'absence de mise en valeur. En 1993, environ un tiers des périmètres n'ont pas été exploités et, si l'on ajoute ceux qui n'ont été exploités que partiellement, c'est moins de 50 % des surfaces qui ont été réellement mises en valeur.